

PRIME ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Chauffage performant pompe à chaleur



Primes économies d'énergie, à destination des bâtiments tertiaires

Poste	Montant de la prime	Critères d'éligibilité de l'appareil
Pompe à chaleur air/air	20 €/m ² Exclusivement chauffé par la PAC	Bâtiment tertiaire existant depuis plus de 2 ans Puissance calorifique nominale installée P ≤12kW SCOP ≥ 4,2 SEER ≥6.1

Poste	Montant de la prime	Critères d'éligibilité de l'appareil	Conditions techniques de l'offre
Pompe à chaleur air/eau eau/eau	8 €/m ² exclusivement chauffé par la PAC	Bâtiment tertiaire neuf ou existant PAC de puissance thermique nominale ≤400 Kw : Efficacité énergétique saisonnière supérieure à égale à : - 126% pour une application basse température - 111% pour une application moyenne ou haute température. PAC de puissance thermique nominale ≥400 Kw : Coefficient de performance supérieur ou égal à 3,4	Prendre attaché avec votre chargé d'affaires